



Monsieur le Ministre du travail
Madame la Secr taire d'Etat aux personnes handicap es

Mesdames et Messieurs les D put s des Pays de la Loire
Messieurs les Pr sidents des groupes parlementaires   l'Assembl e Nationale
Mesdames et Messieurs les Pr sident et Vice Pr sidents de la commission des affaires sociales de l'Assembl e Nationale
Mesdames et Messieurs les S nateurs des Pays de la Loire
Messieurs les Pr sidents des Conseils G n raux des 5 d partements des Pays de la Loire
Monsieur le Pr sident du Conseil R gional des Pays de la Loire
Messieurs les Maires des Villes de Nantes, Angers, la Roche sur Yon, Le Mans, Laval et St Nazaire

Nantes, le mercredi 29 septembre 2010

Objet : Situation de l'URAPEDA Pays de la Loire

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier pour attirer votre attention sur la situation de l'URAPEDA Pays de la Loire, association membre du r seau UNAPEDA.

D s 1989, des associations de parents d'enfants d ficients auditifs (constatant la carence de l'offre en mati re d'emploi et de formation pour les personnes sourdes) ont initi  des services permettant l'acc s et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et adultes sourds.

Ces services ont  t  initialement financ s :

- par l'Etat auquel a succ d , suite   la r gionalisation de la formation professionnelle, un financement des Conseils R gionaux, abond  par des fonds Sociaux Europ ens,
- par l'AGEFIPH pendant dix neuf ans, sous forme de conventions annuelles de financement.

Ce mode de financement a permis de cr er et d velopper des services offrant des prestations de qualit  aux personnes sourdes ou malentendantes (consolidation et formation des  quipes, souplesse des dispositifs permettant une approche individualis e des besoins des personnes, des entreprises et des organismes de formation...).

En Pays de la Loire, depuis 1991, l'URAPEDA Pays de la Loire g re avec beaucoup de rigueur ce type de service.

Le financement accord  par l'AGEFIPH dans notre r gion est pass  alternativement de la convention d'action (jusqu'en juin 2007)   un march    bons de commande (juillet 2007   d cembre 2009) puis avec retour   une convention de subvention (janvier 2010-juillet 2010). Le r cent appel d'offres, lanc    l' chelle nationale par l'AGEFIPH en avril dernier pour un fonctionnement d s juillet 2010, aboutit en Pays de la Loire au choix d'un autre op rateur.

La d cision de l'AGEFIPH compromet l'avenir de l'URAPEDA et va entra ner **le licenciement de 16 salari s en CDI et 1 personne en CDD (deux personnes handicap es sont concern es)**. La collaboration avec 6 autres salari s  galement due  tre cess e. Les licenciements repr sentent **un co t d'environ 300 000 euros**, ce qui pourrait conduire   la liquidation de l'association si aucune solution **RAPIDE** n'est trouv e pour maintenir le reste de l'activit .

C'est pourquoi, lors de l'Assembl e G n rale de cette association qui s'est tenue le vendredi 25 juin 2010, **le**



URAPEDA PL

58 bd Victor Hugo
44200 NANTES
T l : 02 40 12 49 27
Fax : 02 40 12 49 44

Email : secretariat@urapeda-paysdelaloire.fr
Site : www.urapeda-paysdelaloire.fr

UNAPEDA

90, rue Barrault
75013 Paris
T l : 0820 36 04 02
Fax : 0958 88 70 84

Email : contact@unapeda.fr
Site : www.unapeda.asso.fr



commissaire aux comptes de l'URAPEDA a d clench  une proc dure d'alerte alors m me qu'il avait soulign , au cours de cette m me assembl e, la bonne gestion de l'association par ses dirigeants.

Le tr s court d lai entre l'annonce du r sultat de l'appel d'offres (22 juin 2010) et la mise en  uvre du nouveau march  par le concurrent (fin juillet 2010) n'a nullement permis   l'URAPEDA Pays de la Loire de g rer correctement la fin du financement de l'AGEFIPH.

Sans financement du plan social, la d cision de l'AGEFIPH aura donc pour cons quence directe **l'arr t total des activit s de L' URAPEDA Pays de la Loire et sa liquidation.**

Ceci nous semble en contradiction avec les missions que le l gislateur a confi es   l'AGEFIPH,   savoir : initier, d velopper et **soutenir** les services et aides utiles   l'acc s   l'emploi ou au maintien dans l'emploi des personnes handicap es.

L'URAPEDA Pays de la Loire a montr  depuis 19 ans son utilit  au service de l'emploi des personnes sourdes ou malentendantes. Sa disparition annonc e est source d'incompr hension dans tous nos services. Elle est incoh rente car la qualit  du travail n'a jamais  t  remise en cause et n'est pas motiv e par des questions de co ts puisque le prix  tait d j  fix  par l'AGEFIPH dans l'appel d'offres.

Dans ce contexte, nous demandons qu'une solution  quitable soit trouv e permettant   l'URAPEDA Pays de la Loire de poursuivre, avec une partie de ses salari s, l'essentiel de ses activit s.

La recherche de cette solution n cessite une rencontre et une n gociation avec l'AGEFIPH. Malgr  l'urgence, nos demandes en ce sens sont rest es   ce jour sans r ponse. Cela aura plus de chances d'aboutir si nous recevons votre soutien et/ou si vous appuyez notre d marche aupr s de l'AGEFIPH.

Nous restons   votre disposition pour  changer avec vous sur ces sujets et vous remercions de l'attention que vous y porterez.

En esp rant qu'une suite favorable soit donn e   ce courrier, veuillez agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.

Le Pr sident de l'URAPEDA Pays de la Loire
Patrick DESMOTS

Le pr sident de l'UNAPEDA
Michel Kerdil s